

Chiffres-Clés 2023

1^{er} PILIER (AVS/AI)			2022	2023
Salaires assuré maximal	CHF		86'040	88'200
Rente annuelle simple minimale (vieillesse / invalidité)	CHF		14'340	14'700
Rente annuelle simple maximale (vieillesse / invalidité)	CHF		28'680	29'400
Rente annuelle de couple maximale (vieillesse / invalidité)	CHF		43'020	44'100

2^{ème} PILIER (LPP)			2022	2023
Age de la retraite LPP (femme/homme)			64/65 ans	64/65 ans
Seuil d'affiliation LPP	CHF		21'510	22'050
Déduction de coordination LPP	CHF		25'095	25'725
Salaires minimal coordonné LPP	CHF		3'585	3'675
Salaires maximal coordonné LPP	CHF		60'945	62'475
Salaires assurable maximal	CHF		860'400	882'000
Taux d'intérêt minimal de rémunération LPP			1.00%	1.00%
Taux de conversion de l'avoir de vieillesse LPP à l'âge AVS			6.80%	6.80%

3^{ème} PILIER A			2022	2023
Montant maximum déductible 3a, pour un travailleur affilié au 2 ^e pilier	CHF		6'883	7'056
Montant maximum déductible 3a, pour un travailleur non affilié au 2 ^e pilier	CHF		34'416	35'280

CCAP Fondation de prévoyance			2022	2023
Age de la retraite			selon le plan	selon le plan
Seuil d'affiliation, déduction de coordination, salaires minimal et maximal			selon le plan	selon le plan
Taux d'intérêt de rémunération				
- sur l'avoir accumulé au 31.12 de l'année précédente			2.00%	1.00%
- sur les apports/retraits effectués pendant l'année			1.00%	1.00%
(le compte-témoin minimum LPP est crédité du taux minimal LPP)				
Taux d'intérêt utilisé pour les projections à la retraite			1.00%	1.00%
Taux de conversion de l'avoir de vieillesse en rente de retraite				
- sur l'avoir de vieillesse réglementaire à l'âge AVS			6.40%	6.20%
- un taux dégressif est appliqué pour les retraites				
(voir notice relative aux taux de conversion séparée)				
Taux de rémunération réserves de cotisations employeur			0.00%	0.00%
Taux d'intérêts compte de primes				
- débiteur			5.00%	5.00%
- créditeur			0.00%	0.00%
Prime annuelle pour frais de gestion				
- Assurés actifs, en % de la prime annuelle (min. CHF 50, max. CHF 400)			2.50%	2.50%
- Pensionnés			aucun	aucun
Frais pour traitement particulier (voir barème de frais séparé)			s/barème frais	s/barème frais

CCAP Polices de libre passage			2022	2023
Age de la retraite LPP (femme/homme)			64/65 ans	64/65 ans
Taux d'intérêt de rémunération			0.50%	0.50%
Taux d'intérêt utilisé pour les projections à la retraite			0.50%	0.50%
Taux de conversion de l'avoir de vieillesse en rente de retraite				
- Taux actuariel (selon les bases techniques)			<i>LPP 2015</i> 1.75%	<i>LPP 2020</i> 1.00%
exemple homme à 65 ans			5.09%	4.62%
exemple femme à 64 ans			5.23%	4.72%